Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260401-202629-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 1er Avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 Mars 2026

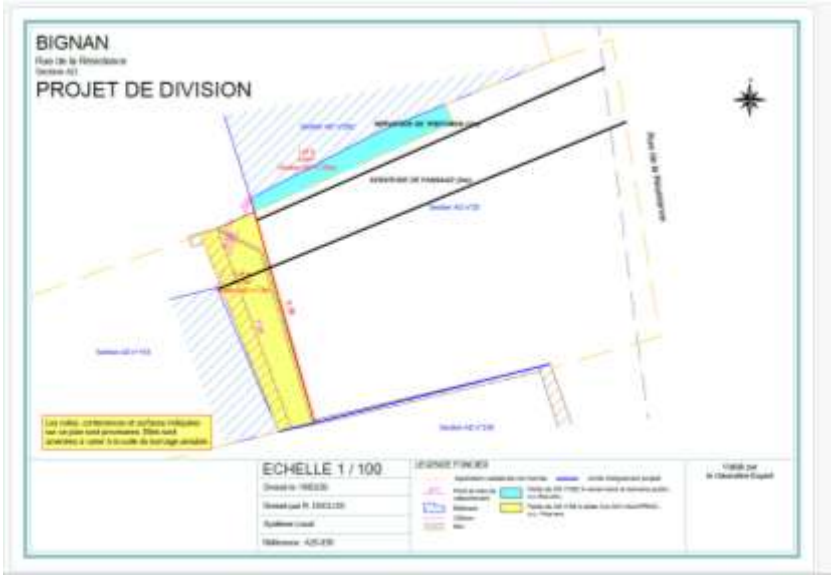
Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, GABEL Géraldine, BEUVE Eric, OFFRET-MARIE Carole, LE CORF Henri, PERRON Eliane, DELMAS Eliane, CLEQUIN Yolande, JEHANNO Yves (arrivé point 2026-24), LE ROUX Sandrine, PEDEN Yves, RIBAULT Joséphine, CASAGRANDE Donovan, PREAUD Jean-Paul, LAUDRIN Joël, FIEYRE Clémence, HYLKEMA Mirjam, JEHANNO David.

Procurations : M. PICAUD Romain à Mme BIHOES Chantal, M. LACOURT Franck à M. Yves-Marie LE POULICHET

Désignation du secrétaire de séance
Mme BIHOES Chantal est désignée comme secrétaire de séance.

Servitude de passage au profit de la SA VALOPROS

Mme le Maire informe les élus de la nécessité de compléter la délibération, du 4 mars dernier, prévoyant la cession d'une bande de terrain à la SA VALOPROS en y intégrant une servitude de passage tous usages (véhicules, piétons…..) de 3 mètres et de tréfonds pour l'adduction d'eau potable à la propriété (cf plan ci-dessous)



Mme le Maire évoque le PLUi qui a matérialisé l'emplacement pour ce projet sachant que les acquéreurs souhaitent vendre ce bâtiment à un commerçant. Suite au questionnement de M. David JEHANNO, Conseiller Municipal, Mme le Maire précise qu'un compromis est signé sans qu'elle

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260401-202629-DE

puisse apporter plus de précisions mais souligne l'intérêt de garder des commerces dans le cœur du bourg.
M. Henri LE CORF, Conseiller Municipal, trouve intéressant cet arrangement avec un mur détérioré et un parking qui reste propriété communale.

Le Conseil, ouï les explications de Mme le Maire et à l'unanimité

APPROUVE l'inscription, à l'acte de cession décidée par délibération n° 2026-17, d'une servitude de passage, telle que présentée sur la parcelle cadastrée AD 20, au profit de la société SA VALOPROS.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 9 Avril 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 7 Avril 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance